

L'échangeur

La lettre de l'Association du Camp de César

N° 8. octobre 2009

Rocade Sud : le Conseil général prend la voie de dégageement

Le Conseil général a décidé d'abandonner la maîtrise d'ouvrage du projet de Rocade Sud à l'issue du Comité des Décideurs, réuni le 4 septembre. Considérant qu'il s'agissait seulement d'un « projet d'aménagement du territoire de la Ville d'Angers et de l'Agglomération », il en a tiré les conséquences.

Le retrait du Conseil général annonce-t-il son désengagement financier malgré ses promesses de « collaboration constructive » avec l'Agglomération ? Il est permis de le penser. La crise a fragilisé les finances du Conseil général, comme celles de nombreuses collectivités locales, et les priorités ne manquent pas.

En remettant en cause la maîtrise d'ouvrage de la Rocade Sud, le Conseil général a fait preuve de courage politique. Il retrouve par là même l'esprit de ses initiatives récentes dans le domaine des transports comme sa centrale de covoiturage, avec aménagement de parkings, ou les Comobiles. Car notre société est entrée dans une période transitoire où d'autres modes de déplacements alternatifs à la voiture « solo » montent en puissance.

La décision du Conseil général a été encouragée par la division de la majorité municipale d'Angers sur le sujet de la rocade sud. Comme le déclare son Président, « il appartient maintenant à la Ville et à l'Agglomération de clarifier leurs positions ». Certes, dans un communiqué publié en juillet, le maire d'Angers et quatre adjoints avaient précisé leur vision de la Rocade Sud qu'ils souhaitaient. Or, deux de ces adjoints ont également pris des positions publiques contre le projet dans un passé très récent.

Pour l'heure, le « vieux » projet d'une 2 X 2 voies au plus près de la Roseraie semble écarté. *La forme autoroutière n'est plus jugée adaptée.* Cette décision est d'une importance considérable. Elle rompt avec le dogme, vieux de près de 40 ans, du contournement d'Angers par une voie à caractéristique autoroutière « *située au plus près de la zone urbaine dense* ». Les raisons de ce rejet ne sont pas commentées par le président de l'agglomération, mais elles sont connues. L'association du Camp de César n'a eu de cesse de les répéter depuis 15 ans : suppression d'emplois horticoles, destruction du cadre de vie, pollutions, incompatibilité avec le développement durable et, plus récemment, coût faramineux pour des finances locales sur la corde raide.

Le maire d'Angers attend néanmoins une rocade, à 1 X 1 voie, à la vitesse limitée à 50 km/h, à niveau et sans échangeur en ouvrage, « *pour soulager et laisser respirer les boulevards sud d'Angers* ».

Pour l'association du Camp de César, l'avenir appartient à une réflexion et une action globales sur les déplacements et sur la promotion des transports en commun. Le moment serait donc venu de réviser le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération angevine. Pour réduire l'utilisation de la voiture, en centre-ville et ailleurs, il doit réfléchir les déplacements à une échelle plus large qu'actuellement. Ses ambitions doivent être importantes pour toutes les alternatives au transport routier (train, transport en commun urbain et interurbain, vélo et autres modes doux) et leur véritable intermodalité.

Alain Ratour
Président de l'association du Camp de César

Site : www.campdecesar.org et www.gemmoiseries.org

E-mail : a.ratour@unimedia.fr Tel : 06 73 23 54 61

L'Arlésienne du débat public local

La commission nationale du débat public (CNDP) veille au respect de la participation du public lors de l'élaboration de certains projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national. Ceux qui ont des impacts significatifs sur l'environnement sont concernés. Début 2008, la Sauvegarde de l'Anjou, par l'entremise de France Nature Environnement, a donc saisi la CNDP à propos du projet de rocade sud. Le 14 mai 2008, la Commission a recommandé au Conseil général de mettre en place cette concertation préalable. Aujourd'hui, qui doit mettre en œuvre ce débat public obligatoire ? Le Conseil général qui se désengage du projet ? Angers Loire métropole qui n'a pas encore décidé de reprendre le flambeau ? Dommage car cette démarche permettrait de mettre les questions fondamentales sur la table.

La Sauvegarde de l'Anjou en pose cinq.

- ◆ **Le débat sur les déplacements sur l'agglomération ?** peut il se résumer à un débat pour ou contre la rocade sud ? La réponse est à l'évidence négative. Ce projet était conditionné par le développement des alternatives à la voiture (réseau cyclable, réseau renforcé de transport en commun ...). Le redéploiement du réseau de bus avec l'arrivée du tramway n'a fait encore l'objet d'aucune concertation.
- ◆ **Faire sauter les bouchons autrement ?** Le trafic routier engendre des nuisances, notamment sur les Ponts-de-Cé. Mais la solution rocade risque d'être décevante, l'équation « plus de routes pour moins de voitures » ne s'est jamais vérifiée dans les faits. Des solutions alternatives existent, faites par les associations depuis 2004 : la 1^{ère} ligne de tramway, prolongée au nord de la commune des Ponts-de-Cé jusqu'à la tête des ponts sur la Loire, offrirait un accès au centre-ville à partir d'un parking relais et une desserte du nouveau pôle commercial Village Santé (Decathlon).
- ◆ **Imaginer un projet plus durable pour le sud d'Angers ?** Une urbanisation intelligente autour des lignes de transport en commun et une agriculture périurbaine offrant des emplois et services de proximité pourraient se conjuguer sur ce territoire attractif, compte tenu de la proximité de la Loire et de la ville centre. Ne gaspillons pas notre territoire.
- ◆ **Où sont donc cachées ces fameuses études ?** La concertation supposait que le Conseil général soit très transparent sur les études de trafic et d'impact de la rocade sud sur l'environnement et l'économie. Même les élus d'Angers les réclament !
- ◆ **Avons nous les moyens de nous tromper d'époque ?** Crise économique et crise écologique rendent encore plus cruciales les décisions d'investissements publics. Plus de la moitié des émissions nocives dans l'agglomération angevine sont liées au transport des personnes et des marchandises. Il est temps d'investir chaque euro prévu pour la rocade sud dans des solutions moins polluantes et qui offrent des services de déplacement au plus grand nombre.

La poursuite de notre combat contre la rocade sud a un coût.

Pour être plus forts, soyons encore plus nombreux

Si vous n'êtes pas adhérent et que vous souhaitez le devenir, faites-nous retour de ce bulletin d'adhésion dûment complété.

Association du Camp de César

Chez Alain RATOUR Route de la Roche , 49130 SAINTE GEMMES-SUR-LOIRE

Nom / Prénom.....

Adresse.....

Tel : E-Mail :

Souhaite (ré)adhérer à l'Association du Camp de César

Je joins le montant de ma cotisation pour l'année 2009 : 12 € par adhérent; 24 € pour un couple.

Cotisation de soutien à partir de 15 € par adhérent

Ville d'Angers et Agglo

« Et maintenant, que vais-je faire ? »

Le maire d'Angers et président d'Angers Loire métropole a réaffirmé : « Il faut faire cette rocade sud. Angers a besoin d'un boulevard périphérique pour les 15 000 habitants qui habitent près des boulevards sud, mais aussi aux Ponts-de-Cé et à Trélazé qui doivent être délestés du trafic ».

1. Qui va piloter le dossier ?

Le Président d'Angers Loire métropole s'est engagé à réunir un conseil d'agglomération « spécial » le 10 novembre. Une décision sera prise avant la fin de l'année. Si le pilotage du dossier par acceptation de la maîtrise d'ouvrage n'est pas accepté, ce sera la mort de la rocade sud.

2. Quelles études ?

Des dossiers complets ont été transmis par le Conseil général à Angers Loire métropole. Ils contiennent l'étude effectuée par le Département sur la fréquence du trafic, le tracé de la rocade proposé, etc....
« *Mais ces études sont incomplètes, regrette Jean-Claude Antonini, il manque notamment l'origine et la destination des automobiles susceptibles d'emprunter cette liaison. Par ailleurs, il nous faut un bilan carbone, c'est essentiel aujourd'hui* ». (Ouest-France, 17 septembre). Depuis 30 ans que le projet existe, il n'y aurait donc pas d'étude des flux de circulation ?

3. Quel type de voirie ?

En juillet, la Ville d'Angers n'appelle plus de ses vœux une 2 X2 voies à caractéristiques autoroutières, mais une « *liaison sud à condition que sa forme soit celle d'une voirie urbaine apaisée, à la vitesse limitée à 50 km/h, à niveau et sans échangeur en ouvrage, combinée à un développement des transports en commun* ». Dans les faits, cette rocade devrait nécessairement rester au plus près de nombreuses habitations. Et elle engendrerait les mêmes nuisances que la rocade « autoroutière », voire plus. En effet, un projet routier « réduit » à une voie de chaque côté ne prévoit pas de protections particulières pour les riverains concernés. Et rien n'interdit dans l'avenir de faire passer ce boulevard à...2X2 voies !!

Sainte Gemmes-sur-Loire, Fleur de Loire

L'Association du Camp de César a le plaisir de vous inviter aux

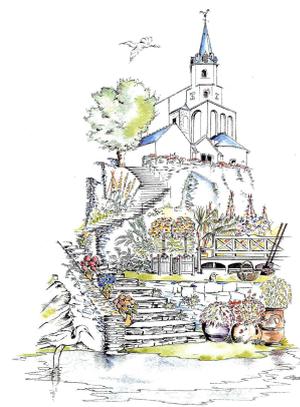
13^{èmes} GEMMOISERIES

Fête du jardin d'agrément,
Dans les vieilles rues et places du Bourg de Sainte Gemmes-sur-Loire

Dimanche 11 OCTOBRE 2009 de 10 h à 19 h

Avec la participation des Horticulteurs, paysagistes, pépiniéristes, maraîchers et viticulteur de la commune de Sainte Gemmes-sur-Loire 49130.

SAINTE GEMMES - SUR - LOIRE
Commune de Loire-Atlantique
Dimanche 11 Octobre 2009



13^{èmes} GEMMOISERIES
Organisé par l'Association du Camp de César
Le Jardin et son aménagement : Exposition - Vente

www.campdecesar.org

E-mail : a.ratour@unimedia.fr Tel : 06 73 23 54 61
ASSOCIATION DU CAMP DE CÉSAR

Ils sont contre la rocade sud

Laurent Damour, maire de Sainte Gemmes-sur-Loire

... « Personne n'est en mesure de démontrer quelle pourrait être l'utilité d'un tel équipement puisque l'origine des flux de circulation à traiter n'est pas véritablement établie. S'agira-t-il d'une voie intra-agglomération ou de contournement ? Autrement dit, permettra-t-elle avant tout de faciliter des trajets « domicile-lieu de travail » ou sera-t-elle au service des automobilistes en transit... Nous déplorons que la démarche d'aménagement du territoire soit totalement absente du débat. Ce que nous voulons faire de notre territoire communal, l'avenir de notre zone horticole, de notre cadre de vie... seront demain partie intégrante des documents d'urbanisme de l'agglomération..... » (Le Courrier de l'ouest, 17 septembre)°

Marc Laffineur, député-maire d'Avrillé

Le projet de rocade sud le laisse dubitatif et sceptique. Pour lui, il est urgent d'attendre pour coller au mieux aux évolutions des comportements des usagers que l'on sent évoluer avec la crise énergétique et la prise de conscience sur le réchauffement climatique. Il préférerait voir les deux cents millions d'euros que nécessiterait cette rocade investis dans une seconde ligne de tramway. « Cela nous paierait deux tiers d'une nouvelle ligne ». Quant au projet de supprimer la voie sur berge dans sa conception actuelle, « c'est une hérésie...Le flux interne à la ville d'Angers n'a pas été supprimé par le contournement autoroutier ! »

Laurent Gerault, chef de file de la minorité au conseil municipal d'Angers

« Entre la rocade sud et une deuxième ligne de tramway, j'ai fait mon choix. Les transports collectifs sont une urgence d'autant plus qu'on instaure une fiscalité écologique qui va peser sur les ménages. C'est la priorité de ce mandat. A investissement similaire (de l'ordre de 200 millions d'euros), il faut trancher » (Le Courrier de l'ouest, 19 septembre)°

Adjoints au maire d'Angers : sont-ils pour ou contre ?

Bernadette Caillard-Humeau, 1^{ère} adjointe

« Ne recommençons pas l'erreur des voies sur berge : couper un territoire en deux, cassant le paysage, un aspirateur à voitures.. Réfléchissons à d'autres pistes : prolongement de la ligne de tramway jusqu'aux Ponts-de-Cé ; des solutions routières plus légères... » (Ouest-France, 12 décembre 2007)

Gilles Mahé, adjoint chargé de l'environnement

Avec les membres d'Europe Ecologie, Gilles Mahé demande au Conseil général de « geler dès aujourd'hui son programme de 2X2 voies pour réorienter sa politique vers le développement des transports publics... Nos ressources pétrolières s'épuisent... Nous ne pouvons nous permettre de rejeter autant de carbone dans l'atmosphère à l'heure où le réchauffement climatique fait ressentir ses premiers effets dramatiques... Pour des déplacements courts, entre 2 et 5 km, les plus fréquents sur notre territoire, le bus ou le vélo doivent être valorisés pour être préférés à la voiture » (Le Courrier de l'ouest, 22 juin 2009). « Nous, Verts, avons été très clairs. On ne veut pas d'infrastructure autoroutière. Nous ne voulons pas d'une rocade est au sud. ! Mais il nous faut répondre favorablement aux besoins et dans le même temps concevoir des modes de déplacements complémentaires, comme l'extension du tramway en direction des Ponts de Cé ou encore la création de busway » (Le Courrier de l'ouest, 17 septembre 2009)°

www.campdecesar.org

E-mail : a.ratour@unimedia.fr Tel : 06 73 23 54 61
ASSOCIATION DU CAMP DE CÉSAR
pour la protection de l'environnement

Pourquoi le Conseil général se retire

« Le Conseil général de Maine-et-Loire a réuni, vendredi 4 septembre 2009, le Comité des Décideurs du projet de Liaison Sud d'Angers, regroupant les représentants des collectivités concernées par ce projet routier. L'objet de cette réunion était la présentation de l'ensemble des études d'impact, des projections de circulation et des différents scénarios envisageables, y compris en accélérant le développement des transports en commun. Le Conseil général en charge de ces études avait accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet à la demande de la Ville d'Angers et de la Communauté d'Agglomération d'Angers.

Compte tenu des interrogations soulevées par les prises de position divergentes exprimées au début de l'été par les élus de la Majorité municipale angevine, le Président du Conseil général a annoncé, au cours de cette réunion, sa volonté de rendre la maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération afin qu'elle assume elle-même le pilotage de ce dossier.

Le Conseil général considère de plus que ce projet n'est pas un simple projet routier mais relève avant tout d'un projet d'aménagement du territoire de la ville d'Angers et de l'Agglomération au moment où celles-ci par ailleurs doivent élaborer un nouveau PLU et un SCOT.

Il appartient maintenant à la ville et à l'agglomération de clarifier leurs positions. Le Département s'attachera à travailler à partir de ce moment-là, de manière constructive avec l'agglomération, à la solution retenue ».

Communiqué officiel du 4 septembre 2009

Le soir où la rocade sud a perdu 13 000 véhicules/jour !

« La Rocade sud a du plomb dans l'aile... », Ça fait du bien de le lire. C'est le titre que donnait un quotidien au compte-rendu de la réunion publique organisée le 15 juin sur ce thème par l'association Graines d'Angers, présidée par Roch Brancour. La salle du Hutreau était comble, le nombre de places assises ne suffisait pas. Il s'agissait d'une réunion d'information et non d'un débat contradictoire. La parole fut donnée à l'association du Camp de César, à Stop Rocade et à La Sauvegarde de l'Anjou pour un exposé synthétique de leurs positions.

Auparavant, du côté des partisans de la rocade sud, seul le Conseil général était représenté par son directeur des grands projets routiers, Angers Loire métropole ayant décidé de boycotter la rencontre. L'exposé du directeur des grands projets routiers au Conseil général a permis d'apprendre au passage que le trafic attendu sur la rocade sud était passé de 50 000 à 37 000 véhicules/jour. Un quart en moins pour des raisons inexplicables !

L'auditoire

Salles du Hutreau

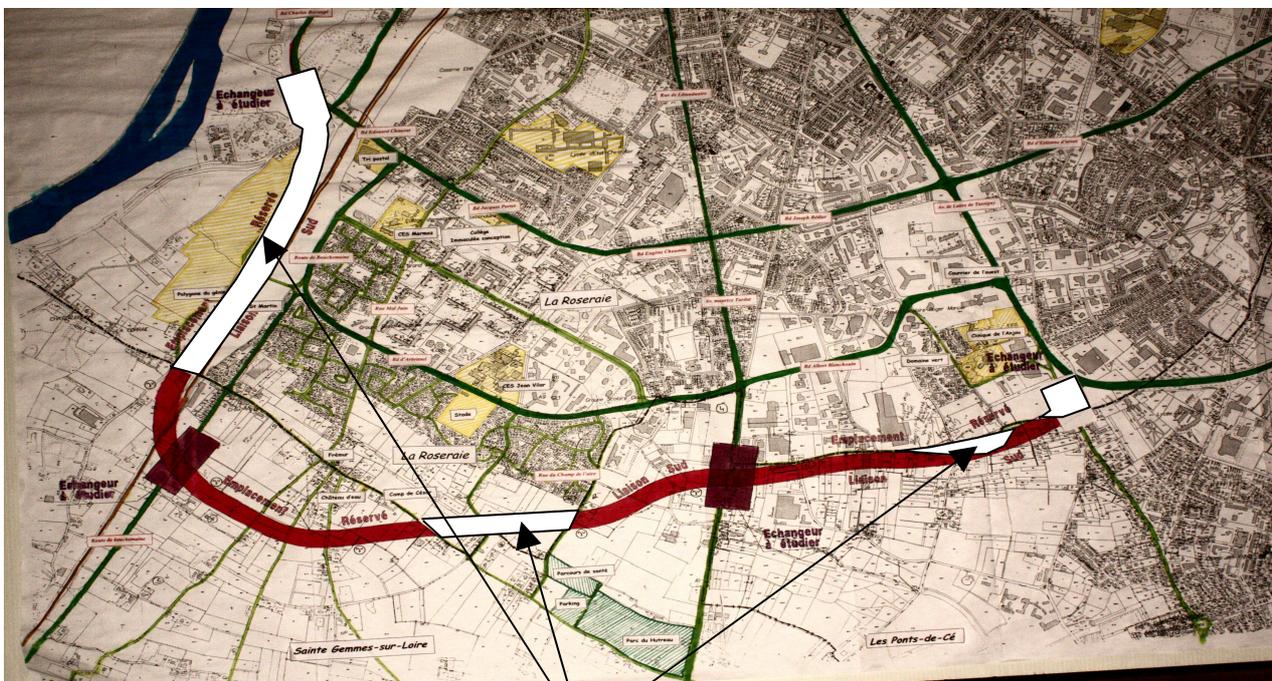


Photo Ouest France

Rocade Sud et Annulation du Plan Local d'Urbanisme Centre

En avril, le Tribunal administratif de Nantes prononçait l'annulation du PLU Centre à la demande de l'association La Sauvegarde de l'Anjou. Du coup, l'emplacement réservé pour une future rocade sud voyait disparaître trois tronçons situés sur le territoire de la commune d'Angers : Chemin des Trois Paroisses, Champ de l'Aire, raccordement au pont de l'Atlantique. Le projet de rocade sud a été une des causes ayant entraîné l'annulation du PLU Centre. Le juge a pointé des insuffisances majeures tout à fait inacceptables, d'autant que le sujet n'est pas neuf ! « *Le rapport de présentation (du PLU) ne contient d'indication ni sur l'état initial du site concerné et de l'environnement, ni sur les incidences que pourrait comporter la mise en œuvre du plan... Il ressort des pièces du dossier que le secteur concerné par cet emplacement réservé était antérieurement classé en zone ND et en espace boisé classé, qu'il est occupé par un site archéologique dit « Le camp de César » dont la valeur patrimoniale a été rappelée par le préfet de Maine-et-Loire dans un avis du 20 juin 2005 et qu'il jouxte une zone densément peuplée, le quartier de la Roseraie... Les mentions du rapport de présentation (du PLU) sont insuffisantes au regard des dispositions de l'article R. 123-2 du code de l'urbanisme qui ont été ainsi méconnues* ». Cet article prévoit tout ce que doit contenir un rapport de présentation lorsque qu'un PLU doit faire l'objet d'une évaluation environnementale. L'avocat d'Angers Loire métropole avait bien tenté d'expliquer les carences reconnues du rapport de présentation du PLU Centre par « *les incidences bien moindres* » du projet de rocade sud sur la Ville d'Angers.

« *Incidences bien moindres...* » Les Angevins apprécieront, notamment ceux de la Roseraie, qui auraient été aux premières loges pour bénéficier des nuisances de la rocade sud : le bruit (exposition directe de la Clinique de l'Anjou, deuxième pôle de santé de l'agglomération), la qualité de l'air, les déplacements (avec impossibilité pour les habitants de la Roseraie d'accéder au Parc du Hutreau, espace vert et centre de loisirs principal pour ce quartier).



Tronçons de l'emprise du projet de rocade sud supprimés du fait de l'annulation du PLU Angers centre

www.campdecesar.org

E-mail : a.ratour@unimedia.fr Tel : 06 73 23 54 61
ASSOCIATION DU CAMP DE CÉSAR
pour la protection de l'environnement